

MAIRIE
de
BAVENT



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2019

Extrait du Registre des Délibérations

Le vingt-quatre-avril deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs GARNIER-MOULIN-PERRODIN-LELIEVRE-CARPENTIER-LECAUCHOIS-POTHIER-LAUGEUIS-MARIE-HARIVEL-HENRY-FREYERMOUTH.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Monsieur HARIVEL

Monsieur DESCHAMPS qui donne pouvoir à Madame HENRY

Monsieur RENAUD qui donne pouvoir à Monsieur MOULIN

Absents non excusés:

Mesdames HERON-LEROUX et DUTILLEUX

Monsieur CHEVALIER

Secrétaire de séance :

Monsieur FREYERMOUTH

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observations.

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur une question non inscrite à l'ordre du jour, à savoir :

- Cession de terrain du domaine communal : Parcelle cadastrée n°43 en section AK rue du Grand Plain à Barent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'examiner ladite question début de séance.

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe, que la question n°8 à l'ordre du jour se rapportant au Jury d'Assises 2020 est reportée à la séance prévue le 29 mai 2019, du fait de l'impossibilité de sortir la liste générale des électeurs.

Le conseil municipal prend acte.

N°1/2019-24/04 : CESSION DE TERRAIN DU DOMAINE COMMUNAL

- Parcelle cadastrée n°93 en section AK rue du Grand Plain

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa décision prise le 18 octobre 2018 de vendre, au profit du bailleur social Calvados Habitat, la parcelle cadastrée n°93 en section AK, située rue du Grand Plain et d'une superficie de 2 280m², moyennant un prix de vente fixé à 50 770€ dont frais d'enregistrement et actes notariés.

Monsieur le Maire informe que Calvados Habitat, au 1^{er} janvier 2019, a fusionné avec le bailleur social LogiPays, en un seul organisme social rattaché au Conseil Départemental du Calvados sous le Nom INOLYA et que ce dernier propose d'acquérir la parcelle au prix HT de 51 140.40€ ; étant précisé que la TVA et les frais d'acquisition sont à charge de l'acquéreur.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rapporter sa décision prise le 18 octobre 2018 quant au prix de vente de la parcelle cadastrée n°93 en section AK et de porter son prix de vente à 51 140.40€ HT (TVA et frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide la cession au profit du bailleur social INOLYA de la parcelle cadastrée n°93 en section AK située rue du Grand Plain, d'une superficie du 2 280m²
- Fixe le prix de vente à 51 140.40€ HT (TVA et frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur)
- Charge Monsieur le Maire de procéder à la vente et signer tous documents s'y rapportant.

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de
Lisieux : 29/04/2019

N°2/2019-24/04 : TRAVAUX DE COUVERTURE SUR LE KIOSQUE DU PARC DANIEL JEANNOT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux entreprises ont été contactées pour la réalisation de la couverture du kiosque situé dans le parc Daniel JEANNOT.

Les travaux consistent à couvrir d'une part le dôme en Zinc à joint debout et d'autre part les 8 pans en tuile.

Monsieur le Maire rappelle que les tuiles sont fournies par la commune.

Ont répondu les entreprises ci-dessous :

Entreprise - Adresse	Montant HT
LELIEVRE Thierry à Bavent	5 154.37€
YVER Arnaud à Bavent	1 968.20€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention, approuve le devis de l'Entreprise YVER Arnaud à Bavent pour la réalisation des travaux de couverture du kiosque arrêté à 1 968.20€ HT,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,

Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du Budget Primitif 2019 sur l'Opération n°104 « Gros travaux / Bâtiments communaux » Article 21318 « Autres bâtiments publics ».

VOTANTS : 15

POUR : 13 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

Visa de la Sous-Préfecture de
Lisieux : 29/04/2019

N°3/2019-24/04 : TRAVAUX DE TOITURE A LA MAISON MEDICALE SUR LA PARTIE ANCIENNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à quelques travaux d'entretien sur la toiture de la maison Médicale dans sa partie ancienne consistant en la réparation et le remplacement des tuiles, l'application d'un traitement anti-mousse et la pose d'une ventilation VMC.

Pour la réalisation de ces travaux, deux entreprises ont été consultées et ont répondu comme suit :

Entreprise - Adresse	Montant HT
LELIEVRE Thierry à Bavent	1 808.75€
YVER Arnaud à Bavent	1 010.00€

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'entreprise LELIEVRE Thierry n'a pas inclus dans sa proposition la pose d'une VMC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'Entreprise YVER Arnaud à Bavent pour la réalisation des travaux de toiture sur la partie ancienne de la Maison Médicale arrêté à 1 010.00€ HT,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,

Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section de fonctionnement du Budget Primitif 2019 au Chapitre 011 « Charges à caractère général » Article 615228 « Autres bâtiments ».

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de
Lisieux : 29/04/2019

N°4/2019-24/04 : RESTAURATION DE LA CROIX DU CALVAIRE AU CIMETIERE PARC A BAVENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux entreprises sur trois ont répondu à la consultation pour la restauration de la croix du calvaire au cimetière Parc à Bavent. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la croix, fortement endommagée, supporte la statue du Christ d'un poids conséquent et qu'il est nécessaire notamment pour des mesures de sécurité d'effectuer des travaux de restauration.

Entreprise - Adresse	Montant HT
BRILLANT à Amfréville	3 640.00€
Yver Arnaud à Bavent	1 170.00€

L'entreprise AD Charpente à Bavent, également consultée, n'a pas répondu.

Monsieur le Maire précise que le socle est en béton et la croix en chêne massif de même que les propositions incluent la dépose de la statue du Christ et sa repose.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, approuve le devis de l'Entreprise YVER Arnaud à Bavent consistant en la restauration de la croix du calvaire au Cimetière Parc de Bavent arrêté à 1 170.00€ HT,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,

Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du Budget Primitif 2019 sur l'Opération n°119 « Cimetière » article 21316 « Equipements de cimetière ».

VOTANTS : 15

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Visa de la Sous-Préfecture de
Lisieux : 29/04/2019

N°5/2019-24/04 : ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'académie lui a notifié l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire de Bavent au vue des prévisions des effectifs annoncés pour la rentrée scolaire 2019/2020 et qu'en conséquence il est nécessaire de prévoir dès maintenant l'achat de mobilier scolaire adapté.

Madame LELIEVRE, en charge du dossier, informe l'assemblée qu'avec la collaboration de Madame la directrice de l'école élémentaire, après avoir dressé l'inventaire des besoins, a contacté plusieurs fournisseurs, d'où les propositions ci-dessous :

- Pour l'achat de tables pour les enfants, réglables en hauteur et avec casiers dont 4 tables à 1 place et 10 tables à 2 places

Fournisseur - Adresse	Montant HT
DIRECT D à Marne La Vallée	1 061.57€
MANUTAN à Chauray	1 446.36€
UGAP à Marne La Vallée	1 206.00€

Madame LELIEVRE propose au conseil municipal de retenir la proposition de DIRECT D à Marne La Vallée pour un montant total de 1 061.57€ pour l'achat de 4 tables à 1 place et 10 tables à 2 places, le tout fourni avec casiers et réglables en hauteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de DIRECT D à Marne-La-Vallée pour l'achat de tables tel que défini ci-dessus et pour un montant total HT de 1 061.57€,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis,

Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du Budget Primitif 2019 sur l'Opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2184 « Mobilier ».

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Pour l'achat de 24 chaises pour les enfants (dont 20 de taille 4 et 4 de taille 5), d'un bureau pour l'enseignant avec caisson 2 tiroirs dont fermeture par serrure et 1 caisson 1 porte dont fermeture par morillon

Fournisseur - Adresse	Montant HT
MANUTAN à Chauray	1 107.03€
UGAP à Marne La Vallée	1 026.72€

Madame LELIEVRE précise que, DIRECT D contacté, n'a pas pu fournir de propositions répondant au descriptif demandé et que la proposition de MANUTANT ne correspond pas à la demande ; les caissons ne fermant pas à clé.

Madame LELIEVRE propose donc à l'assemblée de retenir, pour l'achat de 24 chaises et d'un bureau, l'UGAP à Marne La Vallée pour un montant total HT de 1 026.72€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'UGAP à Marne-La-Vallée pour l'achat de mobilier tel que défini ci-dessus et pour un montant total HT de 1 026.72€,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis,

Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du Budget Primitif 2019 sur l'Opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2184 « Mobilier ».

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de
Lisieux : 29/04/2019

N°6/2019-24/04 : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur LECAUCHOIS, en charge du dossier et en collaboration avec l'équipe enseignante de l'école maternelle, a contacté trois fournisseurs pour l'acquisition de trois ordinateurs portables avec accessoires dont trois souris sans fil et trois sacs, d'où les propositions ci-dessous pour un matériel informatique identique :

Fournisseur - Adresse	Montant HT
GENERATION NET à Louvigny	1 866.75€
OFFICE DEPOT à Mondeville	1 649.94€
BOULANGER à Mondeville	1 572.45€

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir la proposition de BOULANGER à Mondeville d'un montant total HT de 1 572.45€ pour l'achat de trois ordinateurs portables Lenovo 17 avec souris sans fil Listo et sacs Essentiel B Classic.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de BOULANGER à Mondeville comme indiqué ci-dessus et d'un montant total HT de 1 572.45€,

Autorise Monsieur le Maire à passer la commande,

Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2019 sur l'Opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2183 « Matériel de bureau et informatique ».

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de
Lisieux : 29/04/2019

N°7/2019/24/04 : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur LECAUCHOIS, en charge du dossier, a contacté trois fournisseurs pour l'acquisition de trois écrans pour les services administratifs de la Mairie dont 2 identiques de 24" et 1 de 28" destiné au service de l'Urbanisme, d'où les propositions ci-dessous :

Fournisseur - Adresse	Montant HT
GENERATION NET à Louvigny	541.41€
OFFICE DEPOT à Mondeville	529.80€
BOULANGER à Mondeville	465.82€

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir la proposition de BOULANGER à Mondeville d'un montant total HT de 465.82€ pour l'achat de trois écrans dont un écran Samsung et deux écrans Acer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de BOULANGER à Mondeville comme indiqué ci-dessus et d'un montant total HT de 465.82€,

Autorise Monsieur le Maire à passer la commande,

Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2019 sur l'Opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2183 « Matériel de bureau et informatique ».

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de
Lisieux : 29/04/2019

N°8/2019-24/04 : RENOUELEMENT DU PROJECTEUR 02.018 AU MONUMENT AUX MORTS DE BAVENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ÉNERGIE) pour le renouvellement du projecteur 02.018 au Monument aux Morts de Bavent pour un montant TTC de 897.97€.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la contribution communale s'élève à 486.40€ déduction faite de la part de financement assurée par le SDEC ÉNERGIE soit 411.57€.

Monsieur MOULIN précise que le renouvellement est nécessaire du fait de la défectuosité du projecteur 02.018.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement du projecteur 02.018 au Monument aux Morts de Bavent et pour ses conditions d'exécution, à savoir :

- Prend acte que les constructions des ouvrages nécessaires est réalisé par le SDEC ÉNERGIE
- Prend acte que la contribution de la commune s'élève à la somme de 486.40€ correspondant au montant de devis de 897.97€ TTC, déduction faite de la part de financement assurée par le SDEC ÉNERGIE
- S'engage à verser la dite somme dans la caisse du receveur du SDEC ÉNERGIE dès que l'avis lui sera notifié
- S'engage à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement, article 65548 « Autres contributions »
- Prend note que le SDEC ÉNERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de
Lisieux : 29/04/2019

Fin de la séance à 19h45.

Affiché le 29/04/2019

Le Maire,

Jean-Luc GARNIER